

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE

COURRIER

4^{ème} séance de l'année 2015

30 JUL. 2015

Jeudi 16 juillet 2015

S/PREFECTURE de Pointe-à-Pitre

DÉLIBÉRATION N°2015.07.04/187

**Approbation du compte-rendu annuel
d'activité du mandataire (SEMAG)
relatif à l'opération
« Construction de la nouvelle station
d'épuration à Pointe à Donne - Jarry »
pour l'année 2013**

L'an deux mille quinze, le jeudi 16 juillet, à 09 heures 00, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est rassemblé au siège de CAP Excellence (salle du Conseil), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de Monsieur Eric JALTON, Président, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 8 juillet 2015.

Présents : 29**Président**

M. Éric JALTON

Vice-Présidents

M. Ary	CHALUS	1 ^{er} Vice-Président
M. Jacques	BANGOU	2 ^{ème} Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	4 ^{ème} Vice-Président
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Maguy	CELIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
M. Dominique	BIRAS	11 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente
M. Pierre	THICOT	15 ^{ème} Vice-Président

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau

M. Fabert	MICHELY
Mme Josiane	GATIBELZA

Autres Conseillers Communautaires

Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS
Mme Lise Claude	AZEDE
M. Georges	BERGINA
M. Jean-Luc	CELIGNY
Mme Sylvie	CHAMMOUGON-ANNO
M. Audry	CORNANO (jusqu'à 13h02)
Mme Juliana	FENGAROL (à partir de 11h06)
M. José	GUIOLET
M. Jocelyn	LEREMON
M. Jean-Charles	SAGET
M. Patrick	SELLIN (jusqu'à 12h42)
M. Olivier	SERVA (jusqu'à 12h44)
Mme Nadiha	SURVILLE-PERAFIDE

Excusés représentés : 3**Vice-Président :**

Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6^{ème} Vice-Présidente)
Procuration à Mme Nadiha SURVILLE-PERAFIDE (à partir de 11h08)

Conseillères Communautaires - Membres du Bureau :

Mme Marlène MELISSE-MIROITTE
Procuration à M. Jean-Charles SAGET
Mme Corinne PETRO
Procuration à M. Justin DESSOUT (jusqu'à 10h18)

Excusés non représentés : 5**Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :**

Mme Marie-Camille MOUNIEN (à partir de 12h06)
Mme Lyliane PIQUION
M. Michel RINÇON (à partir de 12h16)

Conseillers Communautaires :

Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE
Mme Nadège THÉOPHILE (à partir de 12h29)

Absents : 13**Vice-Président :**

M. Georges BREDENT (8^{ème} Vice-Président)

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

M. Justin DESSOUT (à partir de 10h18)
M. Dominique THÉOPHILE
Mme Francesca FAITHFUL

Autres Conseillers Communautaires :

M. Chazy CIRANY (à partir de 11h53)
M. Harry DURIMEL - Mme Lydia FANHAN-LAURIETTE
Mme Célia HATCHI-MIMIETTE - Mme Solange LEBLANC
M. Maurice LORQUIN - M. Daniel MARSIN
M. Alix NABAJOTH - Mme Ketty WALPO

Le Conseil Communautaire a désigné *Monsieur Jean-Luc CELIGNY* en qualité de Secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, particulièrement ses articles L.1523-2 modifié par la loi n°2005-809 du 20 juillet 2005 relative aux concessions d'aménagement ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2009/350/AD/II/2 du 23 mars 2009 relatif à la dissolution du Syndicat Intercommunal des Eaux de Pointe-à-Pitre / Abymes (SIEPA) ;
- VU** la délibération du Conseil Communautaire n°2012.03.04/213 votée le 11 avril 2012 portant demande de subvention pour la réalisation des études de conception de la nouvelle station des eaux usées de CAP Excellence ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2013-006/SG/DiCTAJ/BRA daté du 1^{er} mars 2013 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** la délibération du Conseil Communautaire n°2014.04.01/01 du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** la délibération du Conseil Communautaire n°2014.03.02/94 votée le 7 mars 2014 portant examen et vote du budget annexe assainissement – Exercice 2014 ;
- VU** la délibération du Conseil Communautaire n°2015.04/166 votée le 29 avril 2015 portant examen et vote du budget annexe Assainissement – Exercice 2015 ;

Considérant le rapport du Président ;

Considérant le rapport du Mandataire (*La Société d'Economie Mixte d'Aménagement de la Guadeloupe- La SEMAG*) ;

Considérant l'avis favorable émis par la Commission Assainissement de Cap Excellence réunie le 12 mai 2015 ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;

ARTICLE 1 – De prendre acte du compte-rendu annuel d'activités du Mandataire (*Société d'Economie Mixte d'Aménagement de la Guadeloupe- La SEMAG*) pour l'année 2013, joint en annexe et relatif à l'opération de construction de la nouvelle station d'épuration des eaux usées à Pointe à Donne Jarry.

ARTICLE 2 - D'approuver le bilan financier prévisionnel de l'opération pour un montant inchangé de 49 807 463,16 €TTC.

ARTICLE 3 – De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

ARTICLE 4 – Le Président, le Directeur Général de Cap Excellence, le Comptable Public de CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-À-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-À-Pitre, à Monsieur le Directeur Général de la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de la Guadeloupe (*La SEMAG*) ainsi qu'à Madame le Comptable de CAP Excellence.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour copie conforme

Pointe-À-Pitre, le 29 juillet 2015



Le Président

Éric JALTON

- Délibération transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Pointe-À-Pitre, le **30 JUL. 2015**
- Délibération transmise au Député-Maire de la ville des Abymes, le **31 JUL. 2015**
- Délibération transmise au Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, le **31 JUL. 2015**
- Délibération transmise au Maire de la ville de Pointe-À-Pitre, le **31 JUL. 2015**
- Délibération transmise au Mandataire (*La SEMAG*), le **31 JUL. 2015**
- Délibération transmise au Comptable Public de CAP Excellence, le **31 JUL. 2015**



